

COMMUNE D'ARGENTRE DU PLESSIS

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU CHAPITEAU

Entre la Commune d'Argentré du Plessis, représentée par M. Jean-Noël BÉVIÈRE, Maire d'Argentré-du-Plessis, d'une part,

Et

Association (ou fête de quartier) :

Adresse :

35370 ARGENTRÉ DU PLESSIS

Téléphone :

Mail :

Représentée par :

Adresse

CP Ville

Tel :

Mail :

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition par la Commune d'Argentré-du-Plessis d'un chapiteau, à l'association ou à la fête de quartier désigné ci-dessus. Cette mise à disposition comprend l'ensemble du matériel décrit dans le règlement d'utilisation joint au contrat.

Manifestation organisée

Description de la manifestation suivante :

.....

Date de la manifestation :

.....

Lieu précis de la manifestation (joindre un plan afin de situer l'emplacement) :

.....

Date et heure du montage du matériel :

Date et heure du démontage du matériel :

Assurances :

Joindre l'attestation d'assurance au contrat de réservation

Caution

Montant de la caution **500 euros**.

Le chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public sera remis le jour de la livraison à l'accueil de la Mairie.

☞ En cas de dégradations constatées lors de l'état des lieux sortant, la caution sera immédiatement encaissée. Elle ne sera restituée au locataire qu'après le règlement du sinistre.

☞ Lorsque le chapiteau est restitué en bon état (absence de dégradations, nettoyage effectué,...), la caution sera rendue au locataire dans un délai de 15 jours.

Signature de l'emprunteur

Signature du représentant de la commune

